

		unifamiliale	h1	•	_				
	۽	bi et trifamiliale	h2	•	•				
	Habitation	multifamiliale	h3						
	Habi	multifamiliale collective	h4						MUNICIPALITE
		maison mobile	h5						SAINT-FAUSTIN-LAC-CARRÉ
		détail et services de proximité	c1						USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU
		détail et serv. prof. et spéc.	c2						Usage spécifiquement permis :
		hébergement	c3						osage specifiquement permis .
	l e	restauration	c4		•				
	Commerce	diver. et act. récréotouristiques	c5						
	E	détail et de serv. contraignants	c6						
	٥	débits d'essence	c7		•				
		commerces et serv. reliés à	c8		•				
	L	l'auto.							
USAGES		gros, lourds et act. para-indust.	с9						
SAC	۵	prestige	i1						
>	Industrie	légère	i2						
		lourde	i3		•		 		
		extractive	i4						
	Instit., public & communautaire	parcs, terrains de jeux et esp. nat.	р1			•			
		institutionnel et administratif	p2						
		communautaire	р3						
		infrastructures et équipements	р4						Usage spécifiquement exclu :
	Agricole	culture du sol	a1						
		agriculture, forest. et sylviculture	a2						
					•				
		élevage	a3						
		élevage en réclusion	a4						
	Aire nat.	conservation	n1						
	` -	récréation ext.	n2			•			
	inre	isolée		•					DISPOSITIONS SPÉCIALES
	Structure	jumelée		-	•				(1) art. 35 - usage additionnel de service
		contiguë							(2) art. 37 - logement accessoire
ES						1			
-		avant (m)	min.	4	4				(3) lotissement art. 21, 22, 23 - Dimensions et
S	rges	avant (m) latérale (m)	min.	4	4				superficies des terrains en fonction de la
RESCR	Marges				4				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau
S PRESCR	Marges	latérale (m)	min.	3					superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
MES PRESCR	Marges	latérale (m)	min.	3	4				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau
JORMES PRESCR		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m)	min. min. min.	3 6 4	4				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
NORMES PRESCRITES		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m)	min. min. min.	3 6 4 7,3	4 4 7,3				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
NORMES PRESCR	Bâtiment Marges	latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages)	min. min. min. min. max. max.	3 6 4 7,3 2	4 4 7,3 2				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
NORMES PRESCR		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²)	min. min. min. min. max. max.	3 6 4 7,3 2 11	7,3 2				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²)	min. min. min. min. max. max.	3 6 4 7,3 2 11	7,3 2 11				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²)	min. min. min. min. max. max.	3 6 4 7,3 2 11	7,3 2 11				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol	min. min. min. max. max. min.	3 6 4 7,3 2 11 53	7,3 2 11 53				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
RAPPORT NORMES PRESCRI		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%)	min. min. min. max. max. min. max.	3 6 4 7,3 2 11 53	7,3 2 11 53				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
RAPPORT		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare	min. min. min. max. max. min. max.	3 6 4 7,3 2 11 53	4 4 7,3 2 11 53				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
RAPPORT		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel	min. min. min. min. max. max. min. max. (%)	3 6 4 7,3 2 11 53	4 4 7,3 2 11 53				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m)	min. min. min. min. max. max. min. max. min. max.	3 6 4 7,3 2 11 53	4 4 7,3 2 11 53				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
TERRAIN RAPPORT		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m)	min. min. min. min. max. max. min. max. max. min. max.	3 6 4 7,3 2 11 53 30 10	4 4 7,3 2 11 53 30				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et
TERRAIN RAPPORT		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. max. max. min. max. max. min. max.	3 6 4 7,3 2 11 53 30 10	4 4 7,3 2 11 53 30				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau  (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale
RAPPORT		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. max. max. min. max. max. min. max.	3 6 4 7,3 2 11 53 30 10	4 4 7,3 2 11 53 30				superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau  (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale
DISCRÉT, TERRAIN RAPPORT		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. max. max. min. max. max. min. max.	3 6 4 7,3 2 11 53 30 10	4 4 7,3 2 11 53 30	(3)			superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau  (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale
TERRAIN RAPPORT		latérale (m) latérales totales (m) arrière (m) largeur (m) hauteur (étages) hauteur (m) superficie de bâtiment au sol (m²) superficie de plancher (m²) coefficient d'occupation au sol (%) nombre de logement à l'hectare espace naturel largeur (m) profondeur (m) superficie (m²)	min. min. min. min. max. max. min. max. max. min. max.	3 6 4 7,3 2 11 53 30 10 25	4 4 7,3 2 11 53 30 10 18	(3) (4)			superficies des terrains en fonction de la proximité d'un lac ou d'un cours d'eau  (4) art. 59, 60 - marges avant minimale et maximale